



---

## PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM) CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

---

Treizième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.45/12/1  
Date : 10 mai 2019

Malte, 11-13 juin 2019

Original : anglais

Point 12 de l'ordre du jour

### GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUE MÉDITERRANÉEN (MTWG) ET ACTIVITÉS CONNEXES

#### Note du Secrétariat

#### RÉSUMÉ

**Résumé :** Ce document fait le point sur les avancées réalisées par le Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) depuis la douzième réunion des Correspondants du REMPEC et expose les activités futures à intégrer au programme de travail du MTWG pour la période biennale 2020-2021.

**Actions à prendre :** Paragraphe 34

**Documents de référence :** UNEP(DEC)/MED IG.13/8, UNEP(DEPI)/MED IG.22/28, REMPEC/WG.37/9, REMPEC/WG.37/12, REMPEC/WG.37/14/1, REMPEC/WG.37/14/2, REMPEC/WG.41/8, REMPEC/WG.41/9, REMPEC/WG.41/13, REMPEC/WG.41/INF.3, REMPEC/WG.43/4, PPR 6/15/2 PPR 5/INF.3, REMPEC/WG.43.9

#### Contexte

1 La réunion des Correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) qui s'est tenue à Malte du 25 au 28 octobre 2000 avait convenu de la création du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG), dont la mission est de faciliter l'échange de données techniques et d'autres informations scientifiques concernant la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle. Elle avait également adopté les Lignes directrices du Groupe de travail technique méditerranéen<sup>1</sup>, soumises à révision et adoption par la onzième réunion des Correspondants du REMPEC (Malte, 15-17 juin 2015), définissant les méthodes de travail du MTWG.

2 Au regard des recommandations adoptées par la douzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen (la « Convention de Barcelone ») et ses Protocoles (COP 12), qui s'est tenue à Monaco du 14 au 17 novembre 2001, la nécessité d'un tel forum régional (i.e. le MTWG) s'était trouvée renforcée, ladite réunion ayant convenu que le REMPEC devrait développer et maintenir des relations de travail étroites avec les autres Centres d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et avec les « organismes régionaux spécialisés » qui jouent un rôle de coordination tel que défini dans le PNUE/PAM, en particulier avec les institutions scientifiques de la région.

3 La dix-neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (COP 19), qui s'est tenue en Grèce du 9 au 12 février 2016, avait adopté la

---

<sup>1</sup> REMPEC/WG.37/14/1, Annexe II

Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021)<sup>2</sup>, ci-après la Stratégie régionale (2016-2021). Les thématiques qu'elle recouvre sont liées aux activités menées dans le cadre du MTWG au titre des Objectifs spécifiques suivants :

- .1 Objectif spécifique 18 : Encourager la participation des institutions scientifiques et techniques régionales spécialisées dans les activités de recherche et de développement et faciliter le transfert des technologies.
- .2 Objectif spécifique 19 : Améliorer la qualité, la rapidité et l'efficacité du processus décisionnel en cas d'incidents de pollution du milieu marin grâce au développement et au recours à des outils techniques et d'aide à la décision ; et
- .3 Objectif spécifique 21 : Réviser les recommandations, principes et lignes directrices actuels, et en développer de nouveaux afin de faciliter une coopération internationale et une assistance mutuelle dans le cadre du Protocole Prévention et situations critiques de 2002.

### **Programme de travail du MTWG pour la période biennale 2018-2019**

4 La douzième réunion des Correspondants du REMPEC qui s'est tenue à Malte du 23 au 25 mai 2017 a étudié le document REMPEC/WG.41/13 dressant le bilan des réalisations du MTWG depuis la onzième réunion des Correspondants du REMPEC (Malte, 15-17 juin 2015) et présentant les futures activités, dont l'intégration au programme de travail du MTWG, pour la période biennale 2018-2019 était proposée.

5 Notant les informations fournies sur la mise à jour du guide relatif aux risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes (*Guide for risks of gaseous releases resulting from maritime accidents*), la douzième réunion des Correspondants du REMPEC a convenu de :

- .1 poursuivre sur la période biennale 2018-2019 cette tâche prévue dans le cadre du programme de travail du MTWG pour l'exercice biennal 2016-2017 ;
- .2 créer un Groupe de correspondants OPRC-SNPD dépendant du MTWG afin d'appuyer le processus de mise à jour des Lignes directrices relatives aux risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes ; et
- .3 désigner, par l'intermédiaire des correspondants OPRC du REMPEC, les structures et/ou représentants nationaux compétents pour intervenir comme interlocuteurs pour le Groupe de correspondants OPRC-SNPD.

6 À la lumière du bilan dressé sur la coopération entre le MTWG et les autres forums techniques, la réunion a convenu d'inclure également dans le programme de travail du Groupe de correspondants OPRC-SNPD les tâches suivantes :

- .1 participer à l'élaboration du guide pratique d'application de la Convention OPRC et du Protocole OPRC-SNPD (*Guide on practical methods for the implementation of the OPRC Convention and the OPRC-HNS Protocol*) et soumettre le Projet de guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine, tel que modifié par la présente réunion, à l'examen de la cinquième session du sous-comité PPR ; et
- .2 contribuer à l'effort interrégional commun visant à mettre à jour les manuels d'intervention en cas de déversements de SNPD au regard des derniers développements dans le domaine de la lutte contre les déversements de produits chimiques, possiblement sous la forme d'un manuel commun reposant sur les guides et les outils existants en la matière.

7 Après avoir souligné l'intérêt des informations contenues dans le Système maritime intégré d'information et d'aide à la décision sur le transport des substances chimiques (MIDSIS-TROCS) et noté que les Correspondants OPRC du REMPEC avaient été encouragés à assister le Secrétariat

---

<sup>2</sup> UNEP(DEPI)/MED IG.22/28, Décision IG.22/4

dans les tâches de mise à jour des données concernant les incidents impliquant des SNPD via la production de rapports sur la lutte contre les SNPD à l'issue de tels incidents, la réunion :

- .1 a évoqué la nécessité de réviser l'outil ; et
- .2 a demandé au Secrétariat de régler ce problème par l'intermédiaire du MTWG et de consigner dans un rapport les résultats de son évaluation, à présenter lors de la prochaine réunion des Correspondants du REMPEC.

### **Rapport d'avancement du Programme de travail du MTWG pour la période biennale 2018-2019**

#### **Groupe de correspondants OPRC-SNPD**

8 Suite à la décision de la douzième réunion, établissant le Groupe de correspondants OPRC-SNPD sous l'égide du MTWG pour la réalisation des tâches inscrites dans son programme de travail pour la période 2018-2019, et conformément aux circulaires n°7/2017 et 12/2017 en date du 30 août et du 21 novembre 2017 respectivement, 13 des 22 Parties contractantes ont désigné leurs structures/représentants nationaux comme interlocuteurs pour le Groupe de correspondants OPRC-SNPD.

9 Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles qui ne l'ont pas encore fait sont invitées à désigner leurs structures/représentants nationaux comme interlocuteurs pour le Groupe de correspondants OPRC-SNPD.

10 Afin de prolonger et de faciliter le travail du Groupe de correspondants OPRC-SNPD, le REMPEC a organisé l'Atelier régional sur l'intervention en cas d'incidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) (MEDEXPOL 2018) (La Valette, Malte, 20-21 juin 2018). Comme l'explique le rapport de l'Atelier, reproduit dans le document REMPEC/WG.45/INF.13, les participants au MEDEXPOL 2018 :

- .1 ont examiné et convenu du projet de révision des Lignes directrices relatives aux risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes,
- .2 ont convenu des voies à suivre pour un effort interrégional conjoint entre le Secrétariat de l'Accord de Bonn, le Secrétariat de la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM) et le REMPEC, visant à actualiser leurs manuels d'intervention respectifs pour les substances nocives et potentiellement dangereuses par l'adoption d'un manuel interrégional conjoint ; et
- .3 ont fourni un aperçu des réalisations et des travaux en cours sur les lignes directrices et les outils relatifs aux SNPD et discuté de leur complémentarité et de la marche à suivre pour les développements futurs afin de relever les défis identifiés.

11 Si le MTWG doit être maintenu en tant que groupe de correspondants, comme le prévoient les Lignes directrices pour le Groupe de travail technique méditerranéen, le résultat d'ateliers tels que MEDEXPOL 2018 organisé par le REMPEC pour examiner le travail du MTWG, confirme la valeur ajoutée de ces événements. Le Secrétariat propose d'envisager la reconduction de tels ateliers en alignant le programme de travail du MTWG avec les activités de renforcement des capacités prévues dans le programme de travail du REMPEC.

#### **Guide relatif aux risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes**

12 Il est rappelé que le guide relatif aux risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes (*Guide for risks of gaseous releases resulting from maritime accidents*) publié en 1996 par le REMPEC, ci-après le Guide, fournit au personnel chargé de la planification des situations d'urgence des informations de base sur les problématiques liées aux rejets de gaz. Il s'adresse au personnel responsable de la lutte, et plus particulièrement aux décideurs, ayant des connaissances maritimes et techniques de base. Ce document aborde différents aspects de la composition chimique des gaz dans le cadre de leur transport en mer, les systèmes de confinement des gaz pré-conditionnés, l'agencement des navires gaziers, les règles internationales régissant le transport de gaz en mer, les caractéristiques de dangerosité des gaz, le comportement des gaz libérés dans l'atmosphère et les mesures de lutte contre les dégagements gazeux.

13 Afin d'apporter son concours technique au Groupe de correspondants OPRC-SNPD, le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre) a été mandaté par le Secrétariat du MTWG pour :

- .1 fournir une présentation détaillée et exhaustive des développements intervenus depuis 1996 et liés aux thématiques abordées dans le Guide ;
- .2 identifier les parties du Guide nécessitant une mise à jour et définir les nouvelles parties à ajouter pour refléter la situation actuelle ;
- .3 proposer une première version du Guide révisé, intégrant les modifications requises du texte, des diagrammes, des photos et autres illustrations ; et
- .4 modifier la première version du Guide révisé à la lumière des commentaires et modifications communiqués par le REMPEC et le MTWG par l'intermédiaire du Groupe de correspondants OPRC-SNPD.

14 Le Groupe de correspondants OPRC-SNPD a été régulièrement consulté lors du processus évoqué ci-dessus et a apporté une contribution active en formulant des commentaires et en suggérant des modifications.

15 Dans le cadre du processus de consultation, le REMPEC a organisé l'atelier MEDEXPOL 2018, réunissant (36) participants représentant seize (16) Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (Albanie, Algérie, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Monténégro, Slovénie, Tunisie, Turquie, Union européenne), ainsi que des organisations régionales et internationales : OMI, Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPO), Agence européenne de la sécurité maritime (AESM), Transport Canada, Centro Tecnológico del Mar (CETMAR), International Tanker Owners Pollution Federation (ITOPF), Accord de Bonn et HELCOM.

16 L'Atelier a examiné le projet de Guide présenté dans le document REMPEC/WG.43/4 et convenu du Projet de lignes directrices relatives aux risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes, tel que modifié par l'atelier et soumis pour adoption à la présente réunion, dans le document REMPEC/WG.45/12/2.

### **Guide pratique d'application de la Convention OPRC et du Protocole OPRC-SNPD**

17 Conformément aux recommandations de la COP 12 et aux Lignes directrices de 2015 relatives au MTWG, ce dernier constitue le forum régional par le biais duquel les Parties contractantes peuvent contribuer aux travaux pertinents menés à l'échelle mondiale ou européenne, et également en bénéficier (par ex. le Sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR) de l'OMI).

18 Dans ce contexte, durant la période concernée, le Secrétariat du MTWG a communiqué la contribution et les commentaires reçus des États côtiers méditerranéens, par l'intermédiaire du Groupe de correspondants OPRC-SNPD, ainsi que les contributions du REMPEC, au groupe de correspondants établis par le PPR sur le Guide pratique d'application de la Convention OPRC et du Protocole OPRC-SNPD, sous la coordination de la Norvège.

19 Au nom du MTWG, le Centre a présenté, à l'occasion de la réunion plénière de la cinquième session du PPR de l'OMI (Royaume-Uni, 5-9 février 2018), le Projet de guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine, soumis sous la forme du document d'information PPR5/INF3. Le groupe de rédaction du projet de Lignes directrices OPRC-SNPD a conclu que des éléments du Guide méditerranéen serviraient de référence précieuse pour la préparation du Guide pratique d'application de la Convention OPRC et du Protocole OPRC-SNPD.

20 Comme précisé dans le document REMPEC/WG.45/6/1 soumis par l'OMI, la sixième réunion du Sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR) (18-22 février 2019) a convenu du projet de Guide pratique d'application de la Convention OPRC et du Protocole OPRC-SNPD, qu'elle a soumis pour approbation à la soixante-quatorzième session du Comité de la protection du milieu marin de l'OMI (MEPC 74) (13-17 mai 2019).

21 Comme précisé dans le document REMPEC/WG.45/8, le Centre a pu mobiliser des ressources financières, dans le cadre du projet West MOPoCo (*Western Mediterranean Region Marine Oil & HNS Pollution Cooperation*) d'une durée de deux ans (2019-2020), cofinancé par la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile de la Commission européenne (DG ECHO), afin de développer une version électronique bêta de la partie opérationnelle du Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine<sup>3</sup>. Afin de garantir une communication systématique et efficace en cas d'urgence via l'utilisation des formulaires reproduits en Annexes I, II et III dudit Guide, le Secrétariat propose de confier au MTWG la tâche de contribuer, par le biais du Groupe de correspondants OPRC-SNPD, aux tests et à l'amélioration de cette version bêta au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

### **Manuel interrégional conjoint pour la lutte contre les déversements de SNPD**

22 Suite aux consultations requises par le Secrétariat de l'Accord de Bonn, le Secrétariat de la Commission pour la protection de l'environnement marin dans la Baltique (HELCOM) et le REMPEC avec leur groupe de travail technique respectif, les trois Secrétariats se sont penchés sur la possibilité d'unir leurs efforts et leurs ressources afin d'élaborer un manuel commun de lutte en cas de rejets de SNPD, s'appuyant sur les guides et outils existants en la matière.

23 Dans le cadre de cette coopération, la préparation d'un Manuel interrégional conjoint pour la lutte contre les déversements de SNPD a été incluse dans la proposition du projet West MOPoCo soumise en avril 2018.

24 Pour répondre aux objectifs 2 et 3 de MEDEXPOL 2018 cités au paragraphe 10 du présent document, l'Atelier a évalué l'ensemble ci-dessous de lignes directrices, outils et supports de formation, existants ou en cours de développement, des organisations et institutions participant à l'événement :

- .1 OMI : Guide pratique d'application de la Convention OPRC et du Protocole OPRC-SNPD et la mise à jour du cours type de formation OPRC-SNPD ;
- .2 REMPEC : *Theory and practice of foams in chemical spill response* (1992) (Théorie et pratique en matière d'utilisation des mousses comme moyens de lutte contre les pollutions chimiques en mer), *The Significance of a material safety data sheet* (2001) (Explication des fichiers de données de sécurité), Équipements de protection personnelle et appareils de contrôle en cas d'accident chimique maritime (2003), Guide pratique pour les déversements de produits chimiques en mer (2000), le projet de *Guide for Risks of Gaseous releases resulting from Maritime Accidents* (2018) et le Système maritime intégré d'information et d'aide à la décision sur le transport des substances chimiques (MIDSIS-TROCS) ;
- .3 Accord de Bonn : Chapitre 26 du Manuel de l'Accord de Bonn de lutte contre la pollution relatif aux déversements de substances dangereuses, Outil HNS-MS ;
- .4 HELCOM : Manuel HELCOM sur la coopération pour la lutte contre la pollution marine dans le cadre de la Convention pour la protection du milieu marin dans la zone de la Mer Baltique (Convention d'Helsinki), Volume 2, décembre 2002 ;
- .5 Agence européenne de la sécurité maritime (AESM) : Outil d'aide à la décision compilant des fiches d'information sur les substances chimiques en mer (MAR-CIS) accessible sur le portail en ligne de l'AESM ;
- .6 Transport Canada : Guide opérationnel sur la préparation et la lutte contre les déversements accidentels de substances dangereuses et nocives (SNPD) en mer ; et
- .7 Centro Tecnológico del Mar (CETMAR) : Outil de connaissances SNPD développé dans le cadre du projet visant à l'amélioration de la préparation et de la réponse en cas de déversement de SNPD via la formation et les exercices (MARINER).

---

<sup>3</sup> UNEP(DEPI)/MED IG.23/23, Décision IG.23/11

25 À la lumière de l'analyse comparative réalisée entre les lignes directrices et les outils ci-dessus, présentée lors de l'Atelier et reproduite en Annexe IV du rapport de MEDEXPOL 2018, l'Atelier s'est mis d'accord sur un ensemble de conclusions et de recommandations reproduites en Annexe V du rapport dudit Atelier, y compris la poursuite de l'élaboration du Manuel interrégional conjoint pour la lutte contre les déversements de SNPD s'appuyant sur le guide relatif à la pollution accidentelle des eaux par des SNPD (Transport Canada, Cedre, 2017) offrant une perspective complète sur la gestion efficace des déversements de SNPD (y compris la question des médias et la surveillance post-déversement par exemple) intégrant des informations pertinentes issues :

- .1 du Guide pratique pour les déversements de produits chimiques en mer (REMPEC, 2000), et plus particulièrement des arbres de décisions qui présentent un grand intérêt pour l'aide à la décision,
- .2 du Manuel sur la coopération pour la lutte contre la pollution marine (HELCOM, 2002), en particulier l'approche utilisée pour décrire la surveillance, le prélèvement d'échantillons et les techniques en fonction des différents comportements des produits chimiques (les substances qui s'évaporent, qui flottent, qui se dissolvent, qui coulent, qui provoquent une réaction, etc.) ou colis perdus (dans différentes conditions), ainsi que les techniques et concepts (y compris la modélisation) présentés par possibilités et contraintes, avec des références croisées à des études d'incidents, et
- .3 d'éléments régionaux spécifiques à annexer comme supplément au guide.

26 Dans le contexte du projet West MOPoCo, plus largement présenté dans le document d'information REMPEC/WG.45/INF/19, le Cedre, l'Institut national italien pour la protection de l'environnement et la recherche (ISPRA) et l'ITOPF se sont réunis le 18 avril 2019 afin de préparer les grandes lignes du Manuel interrégional conjoint pour la lutte contre les déversements de SNPD, soumis aux commentaires de la présente réunion dans le document REMPEC/WG.45/12/3.

27 Un résumé des résultats de MEDEXPOL 2018 (document PPR 6/15/2) a été présenté à la sixième session du Sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR 6) (Londres, Royaume-Uni, 18-22 février 2019). Au regard des informations fournies par le REMPEC, le Sous-comité :

- .1 a invité les États membres intéressés à proposer de nouvelles suggestions sur le développement d'un Manuel pour la lutte contre les déversements de SNPD ;
- .2 a demandé au Secrétariat de mettre à jour le Cours de formation type d'introduction sur la lutte contre les SNPD dans le milieu marin – Niveau Cadres ;
- .3 a noté la nécessité d'étudier les moyens de proposer un plus grand nombre d'activités de renforcement des capacités dans le domaine de la préparation et de la lutte contre les déversements de SNPD, via le PICT de l'OMI, les différents Programmes des mers régionales ou des initiatives adaptées de l'industrie ; et
- .4 a noté la nécessité d'identifier les moyens de mettre en place un échange d'expériences sur la lutte contre les incidents de pollution, notamment via la communication régulière de rapports au Sous-comité, afin d'enrichir les connaissances en matière d'intervention sur les déversements accidentels, et potentiellement d'appuyer une ratification élargie du Protocole OPRC-SNPD et de la Convention SNPD.

28 Par la suite, le gouvernement de Turquie a soumis le document MEPC 74/14/3 lors du MEPC 74, proposant une nouvelle contribution pour le développement d'un guide opérationnel compilant les bonnes pratiques à suivre en matière de préparation et de lutte contre les déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD), s'appuyant sur les années d'expérience accumulées dans ce domaine par les différents États membres et organisations, et intégrant les derniers développements technologiques.

29 À la lumière de ces développements, le Secrétariat propose de demander au MTWG de contribuer, durant l'exercice biennal 2020-2021, par l'intermédiaire du Groupe de correspondants OPRC-SNPD, au développement du Manuel interrégional conjoint pour la lutte contre les

déversements de SNPD et de proposer sa contribution selon les besoins lors des futures sessions du Sous-comité PPR pour l'élaboration du guide opérationnel évoqué ci-avant.

### **Le Système maritime intégré d'information et d'aide à la décision sur le transport des substances chimiques (MIDSIS-TROCS)**

30 Le Système maritime intégré d'information et d'aide à la décision sur le transport des substances chimiques, MIDSIS-TROCS, compile des informations émanant de différentes sources (OMI, HELCOM (Manuel de lutte HELCOM, Volume 2), Accord de Bonn, CEDRE, Transport Canada (CANUTEC), Environment Canada, Emergency Services College (Finlande), Hellenic Marine Environment Protection Association (HELMEPA), Conseil nordique des ministres et Ministère de l'intérieur de Finlande, North Sea Directorate, Oil Companies International Marine Forum (OCIMF), Society of International Gas Tanker and Terminal Operators Ltd. (SIGTTO), Gardes-côtes suédois et Gardes-côtes des États-Unis), rassemblées par le REMPEC pour refléter l'état actuel des connaissances en matière de lutte contre les situations d'urgence d'origine chimique en mer.

31 Concernant la préparation du Manuel interrégional conjoint pour la lutte contre les déversements de SNPD, le contenu du MIDSIS-TROCS devra être ajusté au regard dudit manuel. À cet égard, le MIDSIS-TROCS sera mis à jour dans le cadre du projet West MOPoCo.

### **Besoins identifiés de documents d'orientation complémentaires**

32 Lors des délibérations de MEDEXPOL 2018, les participants ont identifié la nécessité de produire des documents d'orientation complémentaires. Dans ses recommandations, l'Atelier a demandé au Secrétariat d'informer le MTWG et la treizième réunion des Correspondants du REMPEC des résultats de l'Atelier, et en particulier de la nécessité de mettre à disposition des documents d'orientation complémentaires concernant :

- les pipelines sous-marins,
- des lignes directrices spécifiques pour des produits chimiques particuliers, et
- la lutte contre la contamination atmosphérique résultant des déversements accidentels de substances chimiques en mer, y compris la combustion des produits, afin de traiter des questions de sécurité et de surveillance à prendre en compte lors des opérations de recherche et sauvetage et de lutte.

33 La réunion est invitée à identifier les documents d'orientation les plus pertinents dans la liste ci-dessus et à confier leur préparation au MTWG, par le biais du Groupe de correspondants OPRC-SNPD, dans le cadre du programme de travail du MTWG pour l'exercice biennal 2020-2021.

### **Actions requises des participants à la réunion**

34 **Les participants à la réunion sont invités à :**

- .1 **prendre note** des informations fournies par le Secrétariat dans le présent document ;  
et
- .2 **examiner** les propositions formulées par le Secrétariat à intégrer dans le programme de travail du MTWG pour l'exercice biennal 2018-2019, telles que présentées dans les paragraphes 9, 11, 21, 29 et 33 du présent document.